



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

N°2020-56

L'an deux mille vingt et le lundi deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 26 octobre 2020

Date d’Affichage : 26 octobre 2020

PRESENTS : Mesdames Valérie BRISSEAU, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christelle BEGEAULT, donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO
M. Yoane MARTINIERE, donne pouvoir à M. Tony GRENET

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2020.

VU le budget de la Commune de l'exercice 2020 ;
VU l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par Madame la Trésorière principale en date du 27 octobre dernier, qui demande l'admission en non-valeur des sommes portées au budget de l'année 2018 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. 2324-4 ;

CONSIDÉRANT que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **PROPOSE** d'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2020 la somme 100 € au titre de l'exercice 2018 pour le non-paiement d'un encart publicitaire dans le bulletin municipal.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses du budget de l'exercice en cours de la commune.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 3 novembre 2020



Le Maire,

Géry Wibaux
Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20201102-D2020_56-DE
Regu le 04/11/2020